



VITRINES D'ÉDUCATION ET DE PRÉVENTION POUR LA SANTÉ



Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française

Bureaux : 17 rue Marguerite – 75017 Paris / Tél. : 01 56 21 35 00 – Fax : 01 56 21 35 09
cespharm@ordre.pharmacien.fr – Site Internet : www.cespharm.fr

SOMMAIRE

- ◆ Contexte
- ◆ Objectifs
- ◆ Le programme
- ◆ En pratique
- ◆ Le cadre
- ◆ Les affiches



CONTEXTE



Les pharmaciens, spécialistes du médicament, doivent aussi être les acteurs de l'éducation pour la santé du public et participer aux actions de prévention

- ◆ Les pharmaciens disposent d'un formidable outil de communication envers le public que constitue **leur vitrine**.
- ◆ L'affichage d'un message de prévention et d'éducation dans les vitrines peut **inciter le public à interroger davantage le pharmacien**, et inversement, **encourager le pharmacien à aborder plus souvent des questions de santé publique avec les patients**.

OBJECTIFS

- ◆ Aider les pharmaciens à consacrer **de façon permanente** une partie de **leur espace vitrine** ou de **leur salle d'attente**⁽¹⁾ au service de la prévention et de l'éducation pour la santé.
- ◆ Renforcer de manière forte le rôle du pharmacien comme **acteur dans l'éducation du public en matière de santé**.



(1) pharmaciens biologistes, hospitaliers,

LE PROGRAMME



◆ le Cespharm propose de fournir aux pharmaciens qui en font la demande :

- un **support d'affiches** pour vitrines
- des **affiches** permettant de **relayer les campagnes nationales ou mondiales** ou de **promouvoir des thèmes majeurs de santé publique.**

Un engagement réciproque

- ◆ **Le Cespharm** s'engage à envoyer le support d'affiches et des affiches, dans la limite de 6 par an, aux adhérents du programme.
- ◆ **Les pharmaciens participant** à cette opération s'engagent à placer **de manière permanente et bien visible du public** le support d'affiche **dans leur vitrine ou dans leur salle d'attente** et à ne glisser dans ce support **que les affiches sélectionnées à cet effet.**

EN PRATIQUE

L'ADHESION

Pour adhérer au programme « Vitrines d'éducation et de prévention pour la santé », il suffit de retourner au Cespharm deux exemplaires de la **convention de partenariat complétée et signée**. (Votre exemplaire vous sera renvoyé par retour de courrier).

L'adhésion est gratuite.

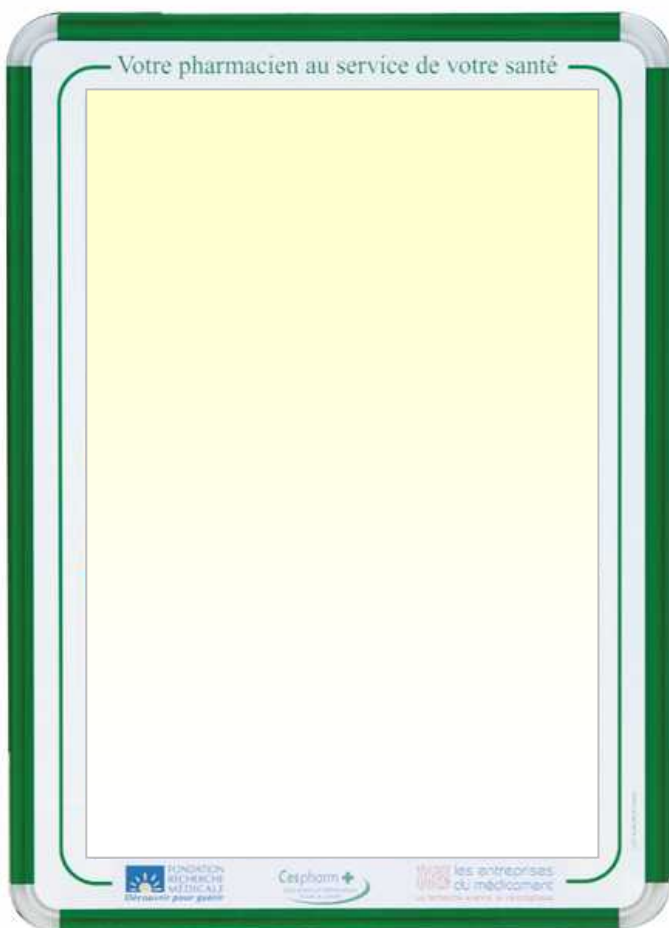
Le support d'affiches est alors envoyé au pharmacien adhérent.

LE DEROULEMENT DU PROGRAMME

- ◆ **Le premier envoi** comprend **le support d'affiches**, accompagné de **2 exemplaires de l'affiche de la campagne en cours**.
- ◆ A chaque campagne d'affichage, **deux exemplaires de la nouvelle affiche** sont envoyés aux pharmaciens adhérents.
- ◆ **Des documents professionnels et des brochures grand public** sur le thème de l'affiche sont disponibles gracieusement à la commande sur le site Internet du Cespharm.
 - ➔ **Pour chaque campagne d'affichage, un pack de documents est proposé sur la page d'accueil du site : www.cespharm.fr, rubrique « Participez aux campagnes ».**

LE CADRE

◆ **Le support d'affiches** possède les caractéristiques suivantes :



- un message destiné à mettre en valeur la démarche du pharmacien,
- deux faces visibles,
- une fixation possible aussi bien sur une vitrine que dans une salle d'attente, le support s'apposant directement sur la vitre ou sur le mur à l'aide d'un adhésif,
- des dimensions pratiques : 52 x 72 cm, pour des affiches de 40 x 60 cm,
- une installation facile et un changement d'affiche aisé, ces manipulations étant effectuées par le pharmacien ou son équipe.

Une notice d'installation est jointe à l'envoi du support d'affiches

LES AFFICHES

◆ les affiches sélectionnées :

- relaient des **campagnes nationales** et des **journées nationales ou mondiales de santé**,
- font la promotion de **thèmes majeurs de santé publique**

